

Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 30 septembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le trente septembre à neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune du Crotoy légalement convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Philippe EVRARD, Maire.

Etaient présents : Monsieur EVRARD Philippe, Monsieur HORNOY Arnaud (arrivé à 9h12), Madame DEVISMES Karine, Monsieur BORDJI Taar, Madame DELORME Véronique, Monsieur PORQUET Serge, Madame HORVILLE Dominique, Monsieur PASSET Jean-Louis, Madame KEUCK Florence, Madame LEVESQUE Céline, Monsieur NOIRET Jean-Michel, Madame MARCHAND Catherine.

Absents ayant donné procuration :

Madame MERLIN Marie-Jeanne ayant donné procuration à Monsieur PASSET Jean-Louis, Monsieur TRICAUD Dominique ayant donné procuration à Monsieur BORDJI Tahar, Monsieur DESMARET Daniel ayant donné procuration à Madame DEVISMES Karine, Madame PELLARDY Stéphanie ayant donné procuration à Madame KEUCK Florence, Madame DESMARET Estelle ayant donné procuration à Madame LEVESQUE Céline, Madame BERZIN-DOUDOUX Dany ayant donné procuration à Madame MARCHAND Catherine, Monsieur DELRUE Marcel ayant donné procuration à Monsieur HORNOY Arnaud (arrivé à 9h12).

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Madame Florence KEUCK est désignée secrétaire de séance à l'unanimité

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 7 juillet 2023

Le procès-verbal de la séance du 07 juillet 2023 est approuvé à la majorité des voix.

Votes POUR : 12

Abstentions car non-présents : 5

Absents au moment de ce vote : 2 [Monsieur HORNOY et Monsieur DELRUE (procuration)]

3. Acceptation dons au profit de la restauration des 2 églises Saint-Pierre et Saint-Firmin

Monsieur le Maire, expose ce qui suit :

L'association de Sauvegarde des Eglises Saint-Pierre et Saint-Firmin encaisse des dons destinés à la restauration des 2 églises qui seront ensuite reversés à la commune

Aux termes de l'article L.2242-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), « *le conseil municipal statue sur l'acceptation des dons et legs faits à la commune* ».

Dans la mesure où un don ou un legs n'est grevé ni de conditions ni de charges, le maire peut recevoir, conformément à l'article L.2122-22 du CGCT, délégation du conseil municipal pour l'accepter et cela pour la durée de son mandat, à charge pour le maire d'en rendre compte au conseil municipal lors de sa prochaine réunion.

Si le don ou le legs est subordonné à des conditions ou des charges particulières, son **acceptation relève alors du conseil municipal**. L'accord du conseil municipal est en général fonction des conditions ou charges grevant le don ou le legs. A cet égard, le conseil municipal peut accepter ces conditions ou charges, les refuser ce qui rendra caduc le don, ou encore les discuter.

Il ressort de ces dispositions que les dons reçus par l'Association de Sauvegarde des Eglises Saint-Pierre et Saint-Firmin destinés à financer la restauration des édifices et ensuite reversés à la commune doivent faire l'objet d'une acceptation de la part du conseil municipal.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal,

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2242-1 ;
- Vu les dons encaissés par l'Association de Sauvegarde des Eglises Saint-Pierre et Saint-Firmin,
- Considérant que ces dons sont assortis d'une condition d'affectation à la réalisation des travaux de restauration des deux églises,
- Considérant qu'il y a lieu, dans l'intérêt de la commune, d'accepter ces dons compte-tenu des conditions non contraignantes que cela entraînera pour elle ;

Après en avoir délibéré, **DECIDE à l'unanimité** :

- D'accepter le reversement des dons encaissés par l'Association de Sauvegarde des Eglises Saint-Pierre et Saint-Firmin,
- D'affecter ces dons aux travaux de restauration des deux églises, lesquels seront inscrits au budget communal,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Votes POUR : 17

Absents au moment de ce vote : 2 [Monsieur HORNOY et Monsieur DELRUE (procuration)]

4. Autorisation signature convention FDE n°09-TE-0376-SE effacement du réseau électrique en conducteurs nus rue Carnot (phase 2)

Monsieur le Maire demande aux élus d'approuver le projet d'effacement du réseau électrique en conducteur nus rue Carnot (phase 2) et de l'autoriser à signer la convention avec la FDE 80 relative à ce projet.

I/ Travaux électriques

Montant de l'opération

La Fédération réalisera l'opération d'effacement du réseau électrique en conducteur nus, conformément au dossier de déclaration article 2 qui a été déposé.

Le montant de l'opération s'élève à :

Coût HT des travaux électriques	250 014,00 €
Frais de maîtrise d'œuvre 5% du coût des travaux	12 500,70 €
TVA sur les travaux	50 002,80 €

TOTAL : 312 517,50 € TTC

Plan de financement de l'opération électrique

- Participation de la commune 40 % du coût HT de l'opération.....	105 005,88 €
- Montant pris en charge par la Fédération 60 % soit	157 508,82 €
TVA avancée par la Fédération	50 002,80 €

TOTAL 312 517,50 € TTC

II/ TRAVAUX D'ECLAIRAGE

Travaux sous maîtrise d'ouvrage de la Fédération.

La Commune a demandé à la Fédération de mettre en place des ouvrages d'éclairage public (câblages et points lumineux), de manière à bénéficier de la tranchée commune ouverte pour

l'extension électrique conformément à un devis descriptif et estimatif validé par la commune).
Les travaux seront réalisés par l'entreprise chargée de la réalisation des travaux électriques.

Montant de l'opération d'éclairage

Le montant de l'opération s'élève à :

Coût HT des travaux d'éclairage	57 677,00 €
Frais de maîtrise d'œuvre (7%)	4 037,39 €
TVA sur les travaux	11 535,40 €

TOTAL **73 249,79 € TTC**

Plan de financement de l'opération d'éclairage

Le plan de financement de l'opération d'éclairage est le suivant :

Montant pris en charge par la Fédération (20 % du coût HT des travaux, La TVA et la maîtrise d'œuvre	27 108,19 €
Contribution de la Commune	46 141,60 €

TOTAL **73 249,79 € TTC**

III/ TRAVAUX D'INSTALLATION DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES

Le montant de l'opération s'élève à :

Coût HT des travaux d'infrastructures d'accueil	69 614,00 €
Frais de maîtrise d'œuvre 5 % du coût HT de l'opération	3 480,70 €
TVA sur travaux	13 922,80 €

TOTAL **87 017,50 €**

Plan de financement de l'opération d'installations de communications électroniques :

Part de financement de la FDE 80 (40 % du coût HT)	29 237,88 €
Contribution de la commune (60 %)	43 856,82 €
TVA avancée par la FDE 80	13 922,80 €

TOTAL **87 017,50 €**

La Fédération assurera l'entretien et la gestion des infrastructures d'accueil créées pour la mise à disposition de France Télécom et d'autres opérateurs qui en feraient la demande. Le rétablissement des Equipements de communications électroniques appartenant à Orange dans la nouvelle infrastructure d'accueil sera réalisé et pris en charge financièrement par France Télécom.

Monsieur le Maire demande aux élus de l'autoriser à signer la convention n° 09-TE-0376-SE relative au projet détaillé ci-dessus.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **AUTORISE à l'unanimité** Monsieur le Maire à signer la convention n°09-TE-0376-SE relative au projet d'effacement du réseau électrique en conducteurs nus rue CARNOT (phase 2).

Dit que les crédits seront inscrits au chapitre 204 à l'article 2041582.

Votes POUR : 17

Absents au moment de ce vote : 2 [Monsieur HORNOY et Monsieur DELRUE (procuration)]

5. Prise en charge des visites médicales pour les renouvellements de permis

Monsieur le Maire rappelle que certains agents disposent de permis appropriés à leurs missions et qu'il appartient à l'autorité territoriale d'en vérifier la validité.

Considérant l'obligation de renouveler la validité du permis poids-lourd par le passage d'une visite

médicale chez un médecin agréé par la préfecture tous les 5 ans,

Considérant qu'il n'existe pas de texte règlementant la prise en charge financière des visites médicales par les collectivités,

Vu le Code de la Route, notamment ses articles R221-4 et R221-10,

Monsieur le Maire propose d'assurer la prise en charge financière de cette dépense.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE à l'unanimité** :

- De prendre en charge le coût des visites médicales relatives au renouvellement des permis de conduire des véhicules des catégories C et D nécessaires aux agents pour l'exercice de leurs fonctions, via le remboursement aux agents des honoraires déboursés pour ces visites sur présentation d'un certificat du médecin agréé,
- D'inscrire ces dépenses à l'article 6475- médecine du travail.

Votes POUR : 17

Absents au moment de ce vote : 2 [Monsieur HORNOY et Monsieur DELRUE (procuration)]

6. Modification du plan de financement de la médiathèque

Arrivée de Monsieur Arnaud HORNOY à 9h12.

Dans le cadre du projet de construction d'une médiathèque en lieu et place de l'ancienne école du port, il y a lieu de procéder à un ajustement du plan de financement.

En effet, la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) a débloqué des crédits supplémentaires afin de revoir le montant de sa subvention accordée à la commune dans le cadre ce projet.

Monsieur le Maire rappelle aux élus que le cabinet BplusB Architecture a été retenu pour assurer la maîtrise d'œuvre relative à la construction de la médiathèque.

Le montant estimé des travaux s'élève à **2 360 545,00 € HT** détaillé ci-dessous :

TRAVAUX	2 028 000,00 €
PRESTATIONS INTELLECTUELLES (MO, contrôles techniques, coordination SPS études géotechniques,.....	216 320,00 €
PROGRAMMISTE	53 225,00 €
CONCOURS ARCHITECTE	30 000,00 €
DOMMAGE OUVRAGES	30 000,00 €
HONORAIRES JURY	3 000,00 €
TOTAL	2 360 545,00 €

Le Plan de financement prévisionnel modifié est donc le suivant :

DRAC 45%	1 062 245,00 €
Région Projet Structurant 25%	590 137,00 €
Département 10 %	236 054,00 €
Commune 20 %	472 109,00 €
TOTAL	2 360 545,00 €

Où l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **ADOPTE** le projet exposé ci-dessus,
- **ARRETE** le plan de financement modifié,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter les différentes subventions,
- AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif aux demandes de subventions et à solliciter un commencement anticipé des travaux,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Votes POUR : 19

7. Autorisation signature convention FDE n° 09-TE-0356-VP pour la maîtrise d'ouvrage d'une opération de vidéo protection

Monsieur le Maire présente aux élus l'opération de vidéo protection suivante :

⇒ Mairie, parking Jules Verne, Rue Pierre Guerlain et abords usine conchylicole et son plan de financement.

La Fédération assurera pour le compte de la collectivité la maîtrise d'ouvrage des travaux de vidéo protection définie précédemment et dans les conditions fixées ci-après.

Montant de l'opération- Plan de financement

Montant de l'opération

Coût HT des travaux	47 245,00 €
Frais de maîtrise d'œuvre 7% du coût HT des travaux	3 307,00 €
Montant total HT de l'opération	50 552,00 €
TVA sur les travaux	9 449,00 €
TOTAL	60 001,00 € TTC

Plan de financement de l'opération

Montant pris en charge par la Fédération :

20 % du coût HT des travaux, la TVA et la maîtrise d'œuvre 22 205,00 €

Contribution de la commune :

37 796,00 €

TOTAL 60 001,00 € TTC

Où l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **AUTORISE à l'unanimité** Monsieur le Maire à signer la convention n°09-TE-0356-VP relative à la maîtrise d'ouvrage d'une opération de vidéo protection (Mairie, parking Jules Verne, Rue Pierre Guerlain et abords usine conchylicole).

Dit que les crédits seront inscrits au chapitre 204 à l'article 2041582.

Votes POUR : 19

8. Délibération budgétaire modificative budget ville n°2

Monsieur le Maire demande aux élus de valider la délibération budgétaire modificative budget ville n°2 détaillée ci-dessous :

Dépenses d'investissement réelles

Chapitre	nature	opération		D/R	F/I	R/O	Prévision
20	2051	9156	Administration générale	D	I	R	2 234,00
20	203	9313	Médiathèque	D	I	R	20 000,00
204	204182	9307	Vidéoprotection	D	I	R	17 796,00
21	212	9233	Cimetière de Saint Firmin	D	I	R	2 000,00
21	212	9253	Mobilier urbain	D	I	R	1 400,00
21	21531	9288	Eaux pluviales	D	I	R	- 6 464,00
21	21538	9288	Eaux pluviales	D	I	R	6 464,00
21	2158	9215	Complexe sportif	D	I	R	815,00
21	2183	9194	Ateliers municipaux	D	I	R	383,00
21	2188	9263	Plage	D	I	R	16 130,00
23	231	9288	Eaux pluviales	D	I	R	33 000,00
							93 758,00

TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT

93 758,00

Recettes d'investissement réelles

Chapitre	nature	opération		D/R	F/I	R/O	Prévision
10	10226						785,00
13	1323	9307	Vidéoprotection				- 35 127,00
							- 34 342,00

Recettes d'investissement d'ordre

Chapitre	nature	opération		D/R	F/I	R/O	Prévision
021	021			R	I	O	128 100,00
							128 100,00

TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT

93 758,00

Dépenses de fonctionnement réelles

Chapitre	nature	opération		D/R	F/I	R/O	Prévision
011	6068			D	F	R/O	24 000,00
							24 000,00

Dépenses de fonctionnement d'ordre

Chapitre	nature	opération		D/R	F/I	R/O	Prévision
023	023			D	F	O	128 100,00
							128 100,00

TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

152 100,00

Recettes de fonctionnement réelles

Chapitre	nature	opération	D/R	F/I	R/O	Prévision
013	6459		R	F	R	1 901,00
70	7035		R	F	R	1 554,00
70	70388		R	F	R	5 559,00
70	7088		R	F	R	1 000,00
731	73118		R	F	R	1 024,00
731	73123		R	F	R	14 858,00
73	732221		R	F	R	3 486,00
74	742		R	F	R	293,00
74	744		R	F	R	420,00
74	7488		R	F	R	122 005,00
						152 100,00

TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT

152 100,00

Oui l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **VALIDE à l'unanimité** la délibération budgétaire modificative budget ville n°2 exposée ci-dessus.

Votes POUR : 19

9. Droit d'initiative

Monsieur le Maire procède à la lecture du droit d'initiative déposé par Madame Catherine MARCHAND :

REÇU LE

29 SEP. 2023

Rep. le ^a 10h55

Monsieur le Maire,
Mesdames et Messieurs les C. M.;

Je voudrais faire une déclaration au sein du présent conseil.

Celle-ci concerne la publication du Bulletin municipal de juillet 2023.

L'objet de ma intervention, vous le connaissez M. le Maire puisque vous m'avez accordé un entretien mardi dernier; l'opposition n'a pas fait parvenir de texte pour le présent bulletin avec cette conséquence: un encart vide avec une phrase sybilline. Il est aisé d'en saisir la portée politique!

Je souligne immédiatement que la présence de M. Rauch à l'entretien a permis d'établir que le service de communication avait questionné l'opposition le 16 Mai 2023. Dont acte! Je n'ai pas retrouvé ce mail. J'ai pu aussi vérifier jeudi dernier à la mairie qu'un mail transmis sous mes yeux par le secrétariat ne me parvenait pas.

L'aspect administratif ayant été abordé, il ne reste à observer la manière avec laquelle a été gérée notre absence de réponse. Je retiens d'abord

① que s'agissant d'un outil de communication, l'absence de réachari apparaît comme un désintéret pour la ville et nos concitoyens

---/---

② Me concernant, pour être présente aux C.M. comme à toutes manifestations et réunions de travail où on veut bien me couvrir, vous avez des charges qui incombent aux élus et font partie de leurs devoirs comme les élus, je juge déplacé de n'avoir pas été prévenue. Pour ma part, et je tiens à le rappeler, je n'ai jamais pratiqué la politique de la chaise vide ! Un texto ou un appel téléphonique est vite passé...

Ainsi, il est évident, vous en conviendrez d'en reconnaître la valeur politique dans cet incident.

En conséquence :

je souhaiterais qu'à l'avenir un contact soit pris, avant B.A.T., entre le service de communication et un élu de notre liste.

Personnellement, j'attends à minima l'expression de quelques regrets et un droit de réponse dans le prochain bulletin dont j'espère qu'il sera mesuré.

Je vous remercie de votre attention.

Catherine Marchand

Madame Catherine MARCHAND tient à préciser que ce droit d'initiative n'est pas déposé par la liste « J'aime le Crotoy » mais en son nom propre.

Réponse de Monsieur le Maire :

J'entends tout à fait vos remarques Madame MARCHAND mais comme vous venez de le préciser, il s'agit effectivement d'un problème de transmission. Il arrive fréquemment que le réseau internet soit quelque peu défaillant mais cela reste indépendant de notre volonté.

Nous allons contacter les fournisseurs d'internet afin de vérifier le bon fonctionnement des différentes lignes.

En attendant mes services vous contacteront par téléphone afin de s'assurer de la bonne réception des documents qui vous seront transmis.

Madame DOUDOUX et Monsieur NOIRET confirment la bonne réception systématique des documents qui leurs sont adressés par mail.

10. Communications du Maire

⇒ Destruction nids de frelons :

A ce jour, +/- 20 nids de frelons détruits.

⇒ Bilan des animations estivales :

1 - Après un printemps assez capricieux au niveau climat, l'été s'est inscrit dans la même perspective. Les animations ont donc **jonglé avec des conditions météo et une conjoncture économique nettement moins favorables qu'en 2022**. Toutefois, l'ensemble de notre programme s'est tenu avec de très bonnes audiences, et de très bons retours.

2 - Parmi **les cartons de l'été** : les **soirées électro** (malgré une météo à chaque fois mitigée), les **guinguettes du mercredi** qui ne désemploient pas, la soirée multi-podiums (une nouveauté que nous allons d'ailleurs peaufiner), et l'ensemble de la programmation musicale dont **les soirées « l'été en pente douce » chaque mardi soir** qui proposaient des concerts et soirées dansantes dans des lieux « alternatifs » aux places habituelles de manifestations : cabines de plage, butte du moulin, Saint-Firmin, kiosque... avec des registres tels que le swing, ambiance bal rétro, orchestre caribéen...

3 - Au **rayon artistique** : les trois **halls d'exposition affichent des taux de remplissage de l'ordre de 70 à 80%**, c'est un beau plébiscite avec des artistes et créatifs heureux ! La liste des postulants s'allonge pour 2024. Les meilleurs indicateurs sont réunis : **la fidélisation** de l'ordre de 70% des exposants des années précédentes, et **énormément de nouvelles demandes** d'artistes et de créatifs y compris professionnels.

4 - Pour **les affaires littéraires qui préparent l'ouverture de la médiathèque** : le **comité de lecteurs bénévoles** tous Crotellois et Saint-Firminoïses a lui aussi pu compter sur le retour de la dizaine de lecteurs de l'année 2022-2023, et s'est étoffé de 6 nouvelles recrues. **Autant de bénévoles qui pourraient aussi constituer un noyau intéressant pour notre future médiathèque**. En attendant, c'est ce comité de lecture, animé et encadré par notre service culturel qui **participe activement à la programmation de « Livres en baie »**, les rencontres littéraires du mois d'août consacrées aux nouveaux romans.

« Livres en baie » 2023 a été un franc succès grâce à une très belle sélection, des auteurs heureux et motivés, une météo idéale donc une manifestation en plein air place Jeanne d'Arc et un grand merci au soutien de notre libraire Studio-Livres.

5 - **Les visites contées** ont aussi dû composer avec la météo parfois trop pluvieuse puis trop chaude, mais elles ont **toujours bien séduit le public** ! On les retrouvera en 2024.

⇒ Au niveau communication :

A- **Nos équipements et dispositifs de communication fonctionnent très bien** : panneau vidéo, le magazine municipal, les affiches et flyers (merci Françoise pour les distributions !!!) et surtout notre site internet villeducrotoy.fr...

Nous avons inauguré cette année les panneaux d'entrée de ville pour les principaux événements, et **commencé à déployer des panneaux signalétiques communaux selon la charte graphique en rapport avec notre logo** (signalétique du train routier, panneaux « dépose minute » et « parking bus », « parking 3 euros »...). **D'autres idées sont en cours pour renforcer la communication**, à commencer par le renouvellement des partenariats existants mais aussi des nouveaux

pour 2024 avec France Bleu Picardie... Sachant que le meilleur vecteur reste le bouche-à-oreille !

- B- **Nos réseaux sociaux** : nous faisons notre chemin sur **Instagram**, et sur les **plateformes d'annonces d'événements en ligne** tels « agenda80 » ou « Fest », **le service SMS** gagne régulièrement davantage d'inscrits nous en sommes à plus de 2 200, et bien entendu **la page Facebook** qui est passée de 1793 followers en 2021, à un peu plus de 4 000 followers en ce mois de septembre 2023.
- C- **Le stock de guides des animations** édité à 10 000 exemplaires a tout juste fini l'été, idem pour **les plans de la ville** que nous allons renouveler pour la 3^e année consécutive en 2024.

⇒ Le train routier :

Notre train routier est un succès exceptionnel : on passe les 10 000 visiteurs d'avril à fin septembre.

- ⇒ On doit ce succès aux efforts que nous avons menés pour remettre le train en service et lui refaire une beauté (Merci Antoine Delaby), ainsi qu'au service Culture-événements, plus particulièrement Philippe Fos, qui assure la coordination, l'administration et la gestion de cet équipement. Et puis – et surtout – saluons la présence de **notre nouveau conducteur Xavier Rogelet**, arrivé le 1^{er} juillet pour succéder à la précédente conductrice dont l'état de santé ne permettait plus de poursuivre à ce poste. Xavier est un très bon élément (efficace, très bon contact avec le public, autonome et consciencieux), sur lequel nous allons désormais pouvoir compter pour la suite toujours aux commandes du train en printemps-été, et en améliorer le service dès la saison 2024, mais aussi pour de nouveaux services communaux tels que le transport des personnes âgées ou les moins mobiles via le club des aînés le mercredi, les marchés hebdomadaires, des séances de cinéma ou de piscine mis en place en relation avec les médecins locaux... De plus, Xavier sera formé pour tenir la régie et l'administration du train routier.

⇒ **Réunion avec les associations ce vendredi 6 octobre 2023**, 18h, Salle Colette. Un temps de concertation, d'échange et l'occasion de travailler à la répartition des salles pour 2024, sachant que la salle Colette ne sera plus accessible à partir de janvier 2024 lors du lancement du chantier de la médiathèque.

⇒ **Pas de banquet organisé le 11 novembre 2023** car la cérémonie commémorative de la fin de la guerre d'Algérie prévue le 5 décembre sera clôturée par un banquet.

⇒ Questions diverses

Monsieur Jean-Michel NOIRET s'enquiert des travaux prévus au bassin des chasses qui devaient débuter début 2023.

Monsieur le Maire : « Effectivement, ces travaux devaient débuter en 2023 ... »

Monsieur NOIRET : « Le Département fait-il preuve d'une réelle volonté politique pour curer le bassin de chasses ? »

Monsieur le Maire lui répond que le dossier avance très doucement.

Monsieur le Maire : « Le Département travaille sur le sujet. Il veut lancer un appel d'offres pour la réalisation du curage ».

Monsieur NOIRET : « Juridiquement l'Etat est responsable du Bassin des Chasses ! »

Monsieur le Maire : « Le Département cherche la solution la moins coûteuse ».

Fin de la séance 10h30.

Le Maire,

La secrétaire,

Philippe EVRARD

Florence KEUCK